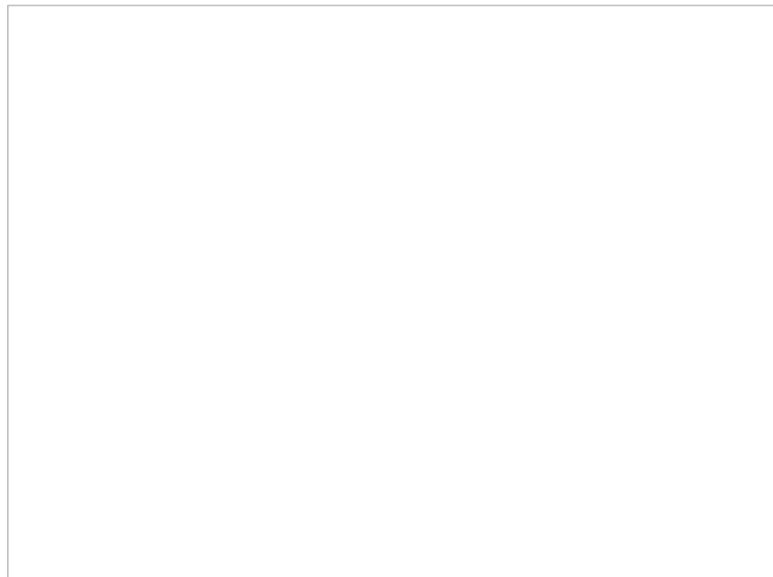


Sevrans défend son arrêté anti-pesticides

Mardi 25 février, Sevrans et 7 autres communes du département avaient rendez-vous au tribunal administratif de Montreuil pour défendre leurs arrêtés anti-pesticides face au recours de la préfecture du 93 visant à les annuler.

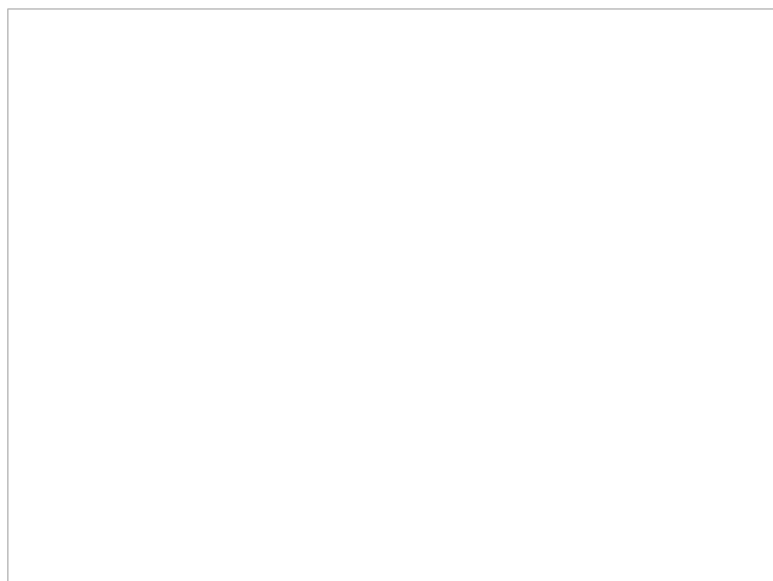
Depuis septembre 2019, ces arrêtés interdisent "l'usage de l'herbicide glyphosate et des produits phytopharmaceutiques sur l'ensemble du territoire de la commune", en l'absence de "certitude de l'innocuité de la substance active du glyphosate" sur "la santé humaine et animale, ainsi que sur l'environnement".

La décision du tribunal administratif sera annoncée prochainement.



L'interdiction vaut pour :

- L'entretien des jardins et espaces verts des entreprises
- L'entretien des jardins et espaces verts des propriétés et copropriétés
- L'entretien des jardins et espaces verts des bailleurs privés
- L'entretien des jardins et espaces verts des bailleurs sociaux publics
- L'entretien des voies ferrées et de leurs abords
- L'entretien des abords de l'ensemble des routes départementales traversant la commune



Lire aussi : Arrêté anti pesticides

https://www.ville-sevrans.fr/sites/default/files/arrete_anti_pesticides.pdf

Publié le 26 février 2020